De Sangosse, à la pointe de la lutte contre les nuisibles

À Pont-du-Casse, De Sangosse produit chaque jour dans son usine des appâts contre les nuisibles agricoles. L'entreprise lot-et-garonnaise est leader de la lutte contre les limaces.

Au centre, Frédéric Mercier, le préfet Daniel Barnier et le patron de De Sangosse Nicolas Fillon./ Photos Valentin Vié

Lundi 6 novembre, Daniel Barnier, préfet du Lot-et-Garonne, a effectué une visite officielle dans les locaux de l'entreprise De Sangosse, à Pont-du-Casse. Le plus haut représentant de l'Etat dans le Lot-et-Garonne a voulu mettre à l'honneur cet « acteur international de premier plan dans le domaine des technologies agricoles et du contrôle des nuisibles », et notamment son usine « Borie Industries », en lui permettant d'avoir accès à l'aide financière du plan « France 2030 » (*Lire ci-dessous*).

Une visite de l'usine, pour découvrir notamment l'outil de production, était également organisée en compagnie de plusieurs cadres de l'entreprise, comme Nicolas Fillon, président du Groupe De Sangosse, et Frédéric Mercier, directeur sites et production. Un site lot-et-garonnais de 12 000 m² où 22 salariés travaillent, avec le renfort d'intérimaires quand il y a des pics d'activité.

« Nous sommes présents dans une cinquantaine de pays »

Chez « Borie Industries », on produit des « appâts pour lutter contre les mollusques terrestres, comme les limaces », en grande quantité. « Notre capacité de production journalière varie d'une année sur l'autre. Aujourd'hui, on produit 140 tonnes d'appâts par jour. »

Ce qui est leader français du secteur. « Sur le marché mondial, on est très bien placé aussi, ajoute le directeur sites et productions. Nous sommes présents dans une cinquantaine de pays et nous avons des parts significatives dans ces marchés à l'export. On vend par exemple en Angleterre, en Allemagne, en Amérique du Sud, ou encore en Autralie-Nouvelle-Zélande. Si dans beaucoup de pays, comme la France, la limace fait des ravages dans les cultures. Dans le sud de l'Europe, comme en Italie ou en Espagne, le problème vient plutôt sur des escargots. Ils vont faire des dégâts dans les cultures maraîchères, comme les artichauts, ou sur les citrus (pamplemousse, orange, citron). Ils vont faire des ravages sur la peau des agrumes et leur donner un aspect visuel et esthétique bien inférieur. On est toujours sur des appâts avec un haut niveau de performance et de qualité. »

Sous forme de granules, de plusieurs tailles et de plusieurs couleurs, ces appâts sont faits à base de farine de céréales, notamment du blé. Et l'entreprise se fournit principalement en France et dans le Sud-Ouest. « Notre cahier des charges impose à nos fabricants de farine de partir de blé français, affirme Frédéric Mercier. Globalement, nos fournisseurs de farine sont dans le secteur. Et quand ils nous livrent, ils rechargent du blé local. 80 % du blé utilisé vient du sud-ouest. »

L'importance de la recherche et développement

Et grâce à des investissements dans la recherche et le développement, De Sangosse arrive à ce que les appâts ne soient pas consommés par d'autres espèces d'animaux. « C'est grâce à la sélectivité des ingrédients qui sont mis à l'intérieur, lance le directeur sites et production. Avec notre centre de recherche et développement, on est capable d'identifier les composés qui vont attirer spécifiquement les limaces, et avec des matières types qui vont avoir des actions spécifiquement sur ces dernières. La limace va choisir de manger le granulé avant de manger la plantule. Et les autres espèces ne vont pas être attirées par ces appâts. »

Valentin Vié

Une entreprise qui grandit

De Sangosse continue son expansion. Et les chiffres présentés par les dirigeants sont éloquents.

La société, dont le siège social est implanté à Pont-du-Casse, a fait 420 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022, « dont 70 % à l'international ». Le groupe emploie « 1 350 collaborateurs dans le monde » et possède « 45 sociétés d'exploitation internationales avec un très fort ancrage territorial local. »

Il y a également « 28 unités de formulation et de production » un peu partout sur le globe, et les produits de la firme du 47 « sont mis sur le marché dans plus de 90 pays répartis sur les cinq continents. » De Sangosse, c'est aussi « plus de 220 brevets et plus de 1 400 homologations dans les 90 pays où est présente l'entreprise. »

Le groupe accorde une grande importance à la recherche et développement permettant des innovations technologiques. « 9 % du chiffre d'affaires et 14 % du personnel sont alloués à notre propre recherche et développement et à ses nombreux partenariats publics privés nationaux et internationaux. Nous avons onze laboratoires spécialisés dans le monde, ainsi qu'un FabLab. »

3e lauréat de France 2030 en Lot-et-Garonne

Après Curia et l'Agropole, De Sangosse est la troisième entreprise lauréate de France 2030. Accompagné d'un beau coup de pouce financier de l'État.

L'entreprise De Sangosse a un projet de modernisation de l'outil de production de « Borie Industries », son usine destinée à la fabrication des anti-limaces implantée à Pont-du-Casse, afin de le rendre moins énergivore et plus écologique. Ils ont donc prévu un investissement de 791 000 € pour installer un thermo-frigo pompe « qui permettra de réguler l'hygrométrie de l'air entrant dans les séchoirs et de les réchauffer », explique la préfecture du Lot-et-Garonne. Ce projet est subventionné « à hauteur de 316 000 euros, soit 40 %, par l'État », ont ajouté Daniel Barnier, préfet du Lot-et-Garonne, et Florent Farge, secrétaire général et référent France 2030. Ce coup de pouce s'est fait à la suite de l'appel à projet accéléré « Industrie Zéro Fossile », qui est « un dispositif se présente sous la forme d'un soutien financier aux projets de décarbonation de l'industrie ».

« Borie Industrie illustre la stratégie de De Sangosse dans le domaine d'une agriculture positive, moderne et durable, affirme les services de l'Etat. Cette aide financière permettra à l'usine de réduire rapidement de deux tiers sa consommation de gaz. Elle va passer de 704 tonnes à 265 tonnes de CO2. Cet appel à projet intervient dans le contexte de la guerre en Ukraine, pour réduire la dépendance de la France aux énergies fossiles mais vise plus généralement l'objectif d'une industrie bas carbone : réduire de 35 % les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie d'ici 2030 et de 81 % d'ici 2050 par rapport à 2015. »

C'est la troisième entreprise du Lot-et-Garonne à être lauréate de France 2030 après Curia et l'Agropole. Trois autres sociétés du 47 seront également concernées par le dispositif « d'ici la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024 », selon Daniel Barnier. Les noms des entreprises seront communiqués ultérieurement. France 2030 dispose d'une enveloppe de 51 milliards d'euros au niveau national.

Valentin Vié

Le Petit Bleu ABONNEZ-VOUS !

14,00€/mois*

Journal papier
livré du lundi au samedi

+ Version numérique incluse

*pendant 6 mois puis 21,54€/mois

Sans engagement

BON DE COMMANDE ABONNEMENT

☐ Oui, je profite de l'offre du Petit Bleu à 14,00€/mois pendant 6 mois puis 21,54€/mois. Recevez Le Petit Bleu 6j/7 à votre domicile. Accédez à l'intégralité de petitbleu.fr sur tous vos écrans.
Vous ne réglez rien aujourd'hui, vous recevrez un formulaire de prélèvement à compléter.

Nom : ..... Prénom : .....
N° : ..... Rue : .....
Complément : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél fixe : ..... Portable : .....
E-mail : .....

Par courrier
Coupon à compléter et à renvoyer à :
Le Petit Bleu
Avenue Jean Baylet
31095 TOULOUSE Cedex 9
E-mail : abonnements@petitbleu.fr

Par téléphone
Tél : 05 67 80 67 88
(appel non surtaxé)
Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Code EPB21003/E43

Offre valable en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2023 et réservée aux nouveaux abonnés. Vos données sont destinées à la gestion de votre compte et au suivi de notre relation commerciale, ainsi qu'aux actions marketing sur les produits et services du Groupe La Dépêche du Midi. Conformément au Règlement Européen « RGPD » et pour connaître les modalités de traitement de vos données, ainsi que les droits dont vous disposez (accès, rectification, opposition, portabilité, sort des données après décès), vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur donneespersonnelles.ladepeche.fr ou écrire à : Groupe La Dépêche du Midi - Service Abonnements - Responsable du traitement des données - Avenue Jean Baylet - 31095 Toulouse cedex 9.